

La Défenseure

CH/mc

Paris, le 12 février 2021

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu le courrier que vous m'avez adressé à propos de l'instruction en famille et des mesures envisagées à ce sujet dans le cadre du projet de loi confortant le respect des principes républicains. J'en ai pris connaissance avec intérêt et je vous en remercie.

Vous apportez un éclairage important sur cette modalité d'instruction et les enjeux qui s'y attachent. En tant que Défenseure des droits, j'ai bien conscience de la nécessité que toute réforme relative à l'instruction des enfants soit guidée par le respect de leur intérêt supérieur, en respectant la liberté d'enseignement des parents.

S'agissant des dispositions du projet de loi que vous évoquez, j'ai attiré l'attention des députés sur les risques d'atteintes aux droits et libertés que crée le nouveau régime prévu pour l'instruction en famille, dans le cadre de mon audition par la commission spéciale de l'Assemblée nationale en janvier. L'avis que j'ai émis a été publié ; vous en trouverez ci-joint une copie.

En tenant compte de l'évolution du texte, j'ai réitéré hier devant les rapporteurs de la Commission des lois du Sénat les alertes que j'avais formulées.

En vous adressant tous mes encouragements pour votre engagement en faveur de la prise en compte de la parole des enfants, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de toute ma considération.


Claire HÉDON

Collectif FELICIA
soutien@federation-felicia.org